RÈGLEMENT DU CHALLENGE CULINAIRE

Dans le cadre du Marché du Terroir et de Noël », la Ville de Saint-Benoît organise, en partenariat avec l’entreprise « Pépé José », un challenge culinaire, le samedi 14 décembre 2024 de 16h00 à 18h30 sur la place du Front de Mer de Saint-Benoît.

**Conditions de participation :**

L’inscription à ce concours est gratuite et réservée à un public amateur ayant plus de 15 ans ;  
8 candidats au maximum ;  
En aucun cas, les étudiants en cuisine, employés de restauration, restaurateurs, anciens professionnels ne peuvent participer.

Les inscriptions se font à la Direction de l’Economie et du Tourisme, dans l’ordre de leurs arrivées du lundi 25 novembre au vendredi 6 décembre 2024.

Pour ce faire, les pièces suivantes sont à fournir :

* Fiche d’inscription (ci-jointe)
* Une copie de la pièce d’identité.

Une liste d’attente sera établie si besoin.   
  
**Déroulement de l’épreuve :**

L’épreuve durera environ 90 min.

Le candidat devra réaliser un « pâté créole » d’après une recette qui lui sera fourni.  
Les postes de travail seront attribués par tirage au sort. Ils sont tous identiques et comportent 1 plan à induction et le petit matériel nécessaire. Il est interdit d’apporter du matériel ou des produits personnels.

Avant l’épreuve, un temps limité de découverte des produits et des instructions sera proposé aux candidats.

A l’issue de la durée (90mn) chaque candidat présentera 3 assiettes identiques : une en exposition, les deux autres destinées au jury. Par équité, les membres du Jury n’ont pas le droit d’assister à l’épreuve.

Les assiettes, toutes, blanches et identiques, seront recueillies en fin d’épreuve, dans l’état où elles se trouveront, finies ou non.

Après délibération du jury, les résultats seront annoncés publiquement sur l’espace Podium.

Les participants se verront tous remettre un cadeau.

Le gagnant se verra attribuer une journée détente dans un hôtel.